

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

11 juin 2015

### SOMMAIRE

Arcum Investment S.à r.l. ....	70848	DNB Luxembourg S.A. ....	70806
Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l. ....	70848	Eventfabrik G.m.b.H. ....	70818
Bootstrap Luxembourg S.à r.l. ....	70811	Evonik Re S.A. ....	70818
BPH Holding S.A. ....	70811	First International Invest S.A. ....	70829
BPVN Strategic Investment Fund ....	70818	Genève Invest (Europe) S.à.r.l. ....	70830
CACEIS Bank Luxembourg ....	70808	GOLDEN ORCHID Spf S.A. ....	70829
CAE Management Luxembourg ....	70808	Graham Thomas Invest ....	70827
CALI Europe ....	70808	HLSS Luxco 2B S.à r.l. ....	70828
Camping International S.A. ....	70808	HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l. ....	70829
Candriam Money Market ....	70809	HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial ....	70823
Candriam Quant ....	70809	Holdingsfin S.A. ....	70823
Capital & Finance Investment S.A. ....	70810	HORWARD DESIGN Luxembourg S.à r.l. ..	70823
Care Invest S.A. ....	70809	Ibakus Europe ....	70827
CGN Holdings 2 S.à r.l. ....	70809	ICM Finance S.à r.l. ....	70830
CGPA Europe ....	70810	Ideal Standard International Holding ....	70824
Cleome Index ....	70810	Immobilière STRAKI S.A. ....	70824
Comet Aircraft S.à r.l. ....	70819	Impax New Energy Investors S.C.A. ....	70824
Copaxo Ltd S.C.S. ....	70807	Kimochi S.à r.l. ....	70839
Danske Invest SICAV ....	70803	KLB Holding S.A. ....	70838
Daphne I S.à r.l. ....	70802	Kreins et Associés S.à r.l. ....	70838
Daphne I S.à r.l. ....	70802	LSF8 Lux Investments V S.à r.l. ....	70843
Data Center II S.C.A. ....	70802	LSREF3 GTC Holdings S.à r.l. ....	70840
Data Services II S.C.A. ....	70803	MDI A.G. ....	70839
DD Holding S.à r.l. ....	70803	NextWeb SCSp ....	70846
Didogra s.a. ....	70806	Palmbooks S.à r.l. ....	70846
DiffRACTIS S.A. ....	70806	Triangle Investments S.à r.l. ....	70843
Digittech S.A. ....	70806		

**Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Die Bilanz zum 28. Februar 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

*Für die Daphne I S.à r.l.*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058895/13.

(150067372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Die Bilanz zum 29. Februar 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

*Für die Daphne I S.à r.l.*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058896/13.

(150067373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Data Center II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 170.139.

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

*Expose*

1. En date du 24 mars 2015, les associés (les Associés) de Data Center II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date du 6 juillet 2012 suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2042 en date du 17 août 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170139 (la Société), ont requis le notaire instrumentant de dresser acte (l'Acte) d'une assemblée générale extraordinaire, numéro 392 de son répertoire, enregistré à Diekirch Actes Civils en date du 26 mars 2015, relation DAC/2015/5211 (L150057368), en cours de dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

2. La comparante agit en tant que mandataire des Associés de la Société en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé, lesquelles procurations avec la liste de présence sont restées annexées à l'Acte.

La comparante, es-qualité qu'elle agit, constate une omission de traduction dans la version française et par conséquent, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) ajouter dans l'article 5 un dernier paragraphe dénommé «5.6. Distribution d'Egalisation», ayant la teneur suivante:

« **5.6. Distribution d'Egalisation.** Les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit à recevoir une distribution en espèce en une seule fois depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 2.490.518,25 EUR (la Distribution d'Egalisation) soumise à et après la distribution d'un montant correspondant de prime d'émission de Data Center Infra-

structure S.à.r.l. à la Société dans sa capacité d'actionnaire de Data Center Infrastructure S.à.r.l. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'Assemblée Générale à une date qui ne pourra être antérieure à la date de la distribution par Data Center Infrastructure S.à.r.l. à la Société référencé ci-dessus et pas plus tard que 4 (quatre) jours après cette même date.»;

et ajouter dans l'article 11, dans le point «1.1.2 Nomination et Révocation du Gérant Commandité», un dernier alinéa, ayant la teneur suivante:

«Le Gérant Commandité n'aura pas de droit de veto pour une résolution de l'Assemblée Générale concernant la révocation ou le remplacement du Gérant Commandité.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch A.C., le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6024. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058897/50.

(150067721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Data Services II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.140.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 461 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058899/9.

(150067633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Danske Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

*Pour DANSKE INVEST SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015058907/14.

(150068139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**DD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.948.

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Insight Venture Partners VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, with postal address at 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York, 10036 U.S.A,

being the holder of thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) shares of class A and thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) shares of class B,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with postal address at 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York, 10036 U.S.A,

being the holder of eleven thousand four hundred forty-six (11,446) shares of class A and eleven thousand four hundred forty-six (11,446) shares of class B,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given.

3) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, with postal address at 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York, 10036 U.S.A,

being the holder of two thousand one hundred eighteen (2,118) shares of class A and two thousand one hundred eighteen (2,118) shares of class B,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DD Holding S.à r.l., (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.948, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1316, on 25 June 2010. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3008, on 18 October 2014.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to fifty thousand euro (EUR 50,000) by cancellation of all of the fifty thousand (50,000) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1) each and distribution of the liquidation proceeds to the three shareholders of the Company pro rata of their participations in the class B shares.

2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders having reviewed the interim financial statements of the Company dated 31 December 2014, decides to reduce the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to fifty thousand euro (EUR 50,000) by cancellation of all of the fifty thousand (50,000) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1) each and to distribute the liquidation proceeds to the three shareholders of the Company pro rata of their participations in the class B shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Company's share capital shall from now on be represented by fifty thousand (50,000) class A shares and the general meeting of shareholders therefore decides to amend article 8 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version en français du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Insight Venture Partners VI, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, sis au 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York, 10036 Etats-Unis d'Amérique,

détenant trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie A et trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Antje Reibold, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Caïmanes, sis au 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York, 10036 Etats-Unis d'Amérique,

détenant onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie A et onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Antje Reibold, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Insight Venture Partners VI (Co-Investors) L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sis au 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York, 10036 Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie A et deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Antje Reibold, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de DD Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.948, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2010, publié le 25 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1316. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3008, le 18 octobre 2014.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le réduire de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'annulation de toutes les parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et distribution du produit de liquidation aux trois associés au prorata de leurs participations dans les parts sociales de catégorie B.

2. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés ayant examiné les comptes sociaux intérimaires de la Société datés au 31 décembre 2014, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le réduire de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'annulation de toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de distribuer le produit de liquidation aux trois associés au prorata de leurs participations dans les parts sociales de catégorie B.

*Deuxième résolution*

Suivant ce qui précède, le capital social de la Société sera désormais représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A et l'assemblée générale des associés décide par conséquent de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. REIBOLD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7424. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058909/131.

(150067714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Didogra s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058914/10.

(150067783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Diffractis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 274, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.453.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058915/9.

(150068102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Digitech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.003.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 21 avril 2015.

*Conseil d'administration*

Référence de publication: 2015058916/11.

(150067618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**DNB Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

---

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

DNB LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015058918/12.

(150067574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Copaxo Ltd S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 196.212.

—  
*Extrait des statuts de la société formée sous seing privé le 18 mars 2015*

**Associé commandité.** Copaxo Ltd. (MI), une société des Iles Marshall, immatriculée au registre des sociétés des Iles Marshall sous le numéro 68660, ayant son siège social au Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ile Ajeltake, Majuro, Iles Marshall, MH96960.

**Dénomination.** La dénomination de la Société est «Copaxo Ltd S.C.S.».

**Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Siège Social.** Le siège social de la Société se trouve au 8, Duarrefstrooss, L-9990 Weiswampach.

**Gérance.** L'actuel gérant de la Société est M. Priit Porila, né le 27 mai 1966 à Tartu, Estonie, ayant son adresse au Tartu mnt 2, 10145 Tallinn, Estonie.

**Pouvoir de signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Nonobstant ce qui précède, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

**Exercice social.** L'exercice social débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, l'exercice social ayant débuté en date du 18 mars 2015 se terminera le 31 décembre 2015.

**Durée.** La Société a été constituée le 18 mars 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Copaxo Ltd. S.C.S.

Référence de publication: 2015058852/50.

(150067419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015058853/11.

(150067737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.953.455,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.323.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015 que Madame Sylvie BROSSARD a démissionné de sa position de gérante de type A de la Société avec effet au 10 avril 2015.

Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Sylvie BROSSARD, Madame Maude MONDOU, née le 30 juillet 1971 à Montréal, Canada et résidant au 8585, chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, comme gérante de type A de la Société avec effet au 10 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Maude MONDOU comme gérante de type A de la Société;
- Onno RIJSDIJK, comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo comme gérante de type B de la Société; et
- Emmanuel NATALE comme gérant de type B de la Société.

Le 20 avril 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058854/21.

(150067325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**CALI Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015058855/11.

(150067725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Camping International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7601 Larochette, Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 avril 2015.

*Pour CAMPING INTERNATIONAL S.A.*

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L - 7535 Mersch



Signature

Référence de publication: 2015058856/15.

(150067281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Candriam Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

---

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CANDRIAM MONEY MARKET*

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015058861/13.

(150068144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Candriam Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

---

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CANDRIAM QUANT*

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015058862/13.

(150068143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Care Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

---

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

*Pour Care Invest SA*

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015058863/12.

(150068124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**CGN Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 194.570.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058866/11.

(150067473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**CGPA Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.142.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle datée du 10 avril 2015*

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Henri Szejnbaum de son mandat d'Administrateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michel LARRUE, demeurant 6 rue des Marais, 78310 Coignières, France, Administrateur, en remplacement de Monsieur Henri Szejnbaum. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

*Septième résolution*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ATWELL,

17 rue des Jardiniers

L-1835 Luxembourg,

Dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058867/23.

(150067267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

—  
Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLEOME INDEX*

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015058872/13.

(150068142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Capital & Finance Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 156.006.

—  
Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, in Vertretung von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, letztgenannter Notar bleibt Bewahrer der Urkunde.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Capital & Finance Investment S.A.", mit Sitz in 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul DECKER, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 6. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2502 vom 18. November 2010, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 22. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2051 vom 3. September 2011.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Sergej KNAUS, mit Berufsanschrift in 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Artur RESCHKE, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Richard KOHL, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest dass:

I. Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nach 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, mit Wirkung zum 1. April 2015;
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2, erster Absatz der Satzung; und
3. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Sammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von nach 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, mit Wirkung zum 1. April 2015.

*Zweiter Beschluss*

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Grevenmacher."

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (800.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Knaus, A. Reschke, R. Kohl et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8245. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058839/54.

(150067649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**BPH Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 143.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058830/10.

(150067976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Bootstrap Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 196.236.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

The private limited liability company governed by the laws of Switzerland “The Real Economy Effect GmbH”, having its registered office in CH-8001 Zurich, Schipfe 2, registered with the Commercial Register of canton Zurich under companies identification number (IDE/UID) CHE-173.968.056,

here represented by Me Frédéric GERVAIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal in Zurich (Switzerland), on March 19, 2015, such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2.** The object of Company is to act as the general partner of the Luxembourg law governed special limited partnership (société en commandite spéciale) Bootstrap Europe S.C.SP. (Bootstrap), as well as the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “BOOTSTRAP LUXEMBOURG S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Company may further increase its share capital by the creation and issuance of B shares which number shall not at any time exceed 20% of the share capital of the Company (post issuance of such B shares).

Each share (whether A shares or B shares) is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by a sole manager or in case of plurality of managers, by a board of managers. Managers do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“cause légitime”).

The shareholders of the Company may decide to appoint Class 1 managers and Class 2 Managers.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole manager or, (ii) if there is more than one, by the joint signature of two managers or (iii) in case of different classes of managers by the joint signature of two managers including at least the signature of one Class 1 Manager or (iv) the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The sole manager / board of managers may appoint an Investment Committee composed of at least three members which shall be in charge of reviewing and approving new proposed investments to be made by Bootstrap.

Where an Investment Committee has been appointed, no new investment to be made by Bootstrap may be proposed by the sole manager / board of managers unless such investment has been formally approved by the Investment Committee.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns in the Company. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders in accordance with the Companies Law.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 19.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

**Art. 22.** For the purpose of any distribution of dividends by the Company, the A shares issued by the Company shall confer rights to receive a dividend prorata the number of shares by a shareholder. In case of creation and issuance of B shares held by the Company,

- B Shares shall entitle their holders to the following financial rights, including distribution of dividends, redemption and liquidation proceeds (“Distributable Amount”), pro rata the number of B Shares owned by each B Shareholder:

Distribution to all B Shareholders = Distributable Amount x (B Shares / Shares) x 1.5

In the above formula:

- Distribution to all B Shareholders means the amount distributable at a distribution in respect of all B Shares issued by the Company.

- Distributable Amount means all amounts subject to a Distribution to all the Shareholders of the Company.

- B Shares means all B Shares of the Company issued at the time of a distribution.

- Shares means all the Shares (including A Shares and B Shares) of the Company issued at the time of a distribution;

\* in each class of shares, shares shall confer rights to receive a dividend prorata the number of shares by a shareholder.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pursuant to the provisions of article 22 above.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Law.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2015.

#### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) A shares have been subscribed by the sole shareholder, the company “The Real Economy Effect GmbH”, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The sole shareholder resolves to set at 2 the number of managers, being two Class 2 managers.
2. The following persons have been appointed as managers of the Company for an unlimited period:
  - a) Mr. Fabrice GEIMER, employee, born in Arlon (Belgium), on January 23, 1978, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as Class 2 manager; and
  - b) Mr. Roberto CHIAPPALONE, employee, born in Metz (France), on May 15, 1978, L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as Class 2 manager.
3. The registered office is fixed at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée régie par les lois de la Suisse “The Real Economy Effect GmbH”, ayant son siège social à CH-8001 Zurich, Schipfe 2, inscrite au Registre du Commerce du canton de Zurich sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-173.968.056,

ici représentée par Maître Frédéric GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le “Mandatataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Zurich (Suisse), le 19 mars 2015, laquelle procuration, après

avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la “Société”) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la “Loi sur les Sociétés”), ainsi que par les présents statuts (les “Statuts”).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité de la société en commandite spéciale de droit luxembourgeois Bootstrap Europe S.C.SP. (Bootstrap) ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de “BOOTSTRAP LUXEMBOURG S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut augmenter son capital social par la création et l'émission de parts sociales B dont le nombre ne pourra à aucun moment excéder 20% du capital social de la Société (tel qu'après l'émission de ces parts B).

Chaque part sociale (part A ou part B) donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès, les parts sociales d'un associé décédé ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par un conseil de gérance, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie 1 et un ou plusieurs Gérants de Catégorie 2.

La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du gérant unique ou, (ii) lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) en cas de différentes catégories de gérants par la signature conjointe de deux gérants dont la signature d'au moins un Gérant de catégorie 1 ou (iv) la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le gérant unique/conseil de gérance peut désigner un Comité d'Investissement composé de trois membres au moins, qui sera en charge de revoir et approuver les nouveaux investissements à réaliser par Bootstrap.

Lorsqu'un Comité d'Investissement a été désigné, aucun nouvel investissement à réaliser par Bootstrap ne peut être proposé par le gérant unique / le conseil de gérance sans que cet investissement ait été formellement approuvé par le Comité d'Investissement.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par la Loi sur les Sociétés.

#### **E. Année sociale - Comptes annuels - Distribution de bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 22.** Pour les besoins de toute distribution de dividendes par la Société, les parts A émises par la Société confèrent le droit de recevoir un dividende au prorata du nombre de parts détenues par un associé. En cas de création et d'émission de parts sociales B par la Société:

- les Parts B accordent à leurs détenteurs les droits financiers suivants, y inclus de distribution de dividendes, de rachat et de boni de liquidation (les "Montants Distribuables"), au prorata du nombre de Parts B détenues par chaque Associé B:

Distribution à tous Associés B = Montant Distribuable x (Parts B / Parts) x 1.5

Dans la formule ci-dessus:

- Distribution à tous Associés B signifie le montant distribuable lors d'une distribution en vertu de toutes les Parts B émises par la Société;

- Montant Distribuable signifie tous montants sujets d'une distribution à tous les Associés de la Société;

- Parts B signifie toutes les Parts B de la Société émises au moment de la distribution;

- Parts signifie toutes les Parts (y inclus les Parts A et les Parts B) de la Société émises au moment de la distribution;

\* dans chaque classe de parts sociales, les parts donnent droit de recevoir un dividende au prorata du nombre de parts détenues par un associé de celle classe de parts.



## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, suivant les dispositions de l'article 22 ci-dessus.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts A ont été souscrites par l'associée unique, la société "The Real Economy Effect GmbH", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre de gérants, étant deux gérants de catégorie 2.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Fabrice GEIMER, employé, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, gérant de catégorie 2; et
  - b) Monsieur Roberto CHIAPPALONE, employé, né à Metz (France), le 15 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, gérant de catégorie 2.
3. Le siège social est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GERVAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058829/319.

(150068098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

*Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015058831/12.

(150068125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Eventfabrik G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 171.667.

Die Unterzeichnende, Frau Claudia WITTIG, wohnhaft zu D-08648 Bad Brambach, Badstrasse, 49 tritt fünf Anteile der oben genannten Gesellschaft an Herr Roland NILLES, wohnhaft zu L-3916 Mondcerange, 12, Op Dirbett ab.

Die Unterzeichnende, Frau Claudia WITTIG, wohnhaft zu D-08648 Bad Brambach, Badstrasse, 49 tritt fünf Anteile der oben genannten Gesellschaft an Herr Thomas GLEIM, wohnhaft zu L-2134 Luxembourg, 60a, rue Charles Martel ab.

Diese Abtretung ist ab dem heutigen Tag rechtskräftig.

Gefertigt in Luxemburg, am 21. April 2015.

Référence de publication: 2015058939/13.

(150067962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Evonik Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 18.707.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am dreissigsten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktionäre der „EVONIK RE S.A.“, Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notrieller Urkunde vom 24. September 1981, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 251 vom 1981. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 25. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 3179 vom 24. Dezember 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Arlette SIEBENALER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin und Stimmzählerin wird bestimmt Annick BRAQUET, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Building Excio, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

2.- Abänderung des ersten Satzes des Artikels 2 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach Building Excio, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der erste Satz des Artikels 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2. Sitz (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange.“

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER, A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10550. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 21. April 2015.

Référence de publication: 2015058940/44.

(150068007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Comet Aircraft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.386,06.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 193.346.

In the year two thousand and fifteen, on fourteenth day of April,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Corporate Capital Trust Inc., a corporation formed under the laws of the State of Maryland, having its registered office at 351 W Camden Street, Baltimore, MD 21201, USA, registered with the State of Maryland under the number D13607510,

hereby represented by Me Alexandre KOCH, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> April 2015,

2. KKR Maven I L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands' Registrar of Exempted Companies under number MC-49147 and with registered office at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

hereby represented by Me Alexandre KOCH, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> April 2015,

3. KKR-Milton Capital Partners II L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands' Registrar of Exempted Companies under number MC-73246 and with registered office is at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

hereby represented by Me Alexandre KOCH, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> April 2015,

4. KKR PIP Investments L.P., is a Delaware limited partnership, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with the State of Delaware under the number 5657501,

hereby represented by Me Alexandre KOCH, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> April 2015,

5. KKR Financial Holdings LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, USA, and registered with the State of Delaware under the number 4278476,

hereby represented by Me Alexandre KOCH, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> April 2015, being hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Comet Aircraft S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-one thousand three hundred eighty-six dollar of the United States of America and six cent (USD 21,386.06), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 29 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 3 February 2015 under number 281 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193346 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of 19 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 3 April 2015 under number 912.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To amend article 7 of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*Sole resolution*

The Shareholders resolved to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to remove the reference to the sole manager, to specify that the board of managers of the Company shall be composed by an even number of managers and to allow KKR Financial Holdings LLC to designate fifty percent (50%) of the candidates to the mandate of managers of the board of managers of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a board of managers of an even number of manager appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The members of the board of managers may but need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. So long as KKR Financial Holdings LLC is shareholder of the Company, fifty percent (50%) of the managers shall be appointed amongst candidates designated by KKR Financial Holdings LLC. The other fifty percent (50%) of the managers of the board of managers shall be appointed amongst candidates designated by the other shareholders of the Company, excluding KKR Financial Holdings LLC. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. Subject to the terms of this article, the managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Such notice may also be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication either before or after the meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).”

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour d'avril,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Corporate Capital Trust, Inc., une société constituée selon le droit de l'État du Maryland, ayant son siège à 351 W Camden Street, Baltimore, MD 21201, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'État du Maryland sous le numéro D13607510,

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 avril 2015,

2. KKR Maven I L.P., une société en commandite constituée en vertu du droit des Îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-49147 et ayant son siège à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 avril 2015,

3. KKR-Milton Capital Partners II L.P., une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC73246 et ayant son siège à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman KY1-1104, Îles Cayman,

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 avril 2015,

4. KKR PIP Investments L.P., un société en commandite constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'État du Delaware sous le numéro 5657501,

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 avril 2015,

5. KKR Financial Holdings LLC, une société à responsabilité limitée du droit de l'État du Delaware, ayant son siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'État du Delaware sous le numéro 4278476,

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 avril 2015,

ci-après nommés ensemble les «Associés»,

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Comet Aircraft S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-six dollars des Etats Unis d'Amérique et six cents (USD 21.386,06), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2015 sous le numéro 281 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193346 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 19 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 avril 2015 sous le numéro 912.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Modification de l'article 7 des statuts de la Société.

2 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

### *Unique résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour retirer toute référence au gérant unique, pour préciser que le conseil de gérance doit être composé d'un nombre pair de gérants et pour permettre à KKR Financial Holdings LLC de désigner cinquante pourcent (50%) des candidats au poste de gérant du conseil de gérance de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un conseil de gérance comprenant un nombre pair de gérants nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Pour autant que KKR Financial Holdings LLC est associé de la Société, cinquante pourcent (50%) des gérants sont nommés parmi des candidats désignés par KKR Financial Holdings LLC. L'autre cinquante pourcent (50%) des gérants du conseil de gérance sont nommés parmi des candidats désignés par les autres associés de la Société, à l'exclusion de KKR Financial Holdings LLC. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra également être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire soit avant ou après ladite réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la seule signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).»

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. KOCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation: DAC/2015/6198. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058851/218.

(150068180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 3.324.

En date du 21 avril 2015, les administrateurs suivants Monsieur Eric BREUILLE, Monsieur Guy KETTMAN et Monsieur Jean BODONI, se sont démis de leurs fonctions.

En outre, le commissaire aux comptes de la société, à savoir, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, s'est également démis de ses fonctions en date du 21 avril 2015.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

*Pour: HOLDING DE L'EST S.A.*

Société anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015059051/17.

(150067957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Holdingsfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

*Décision prise par le Conseil d'Administration le 21 avril 2015*

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet au 21 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

HOLDINGFIN S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015059052/16.

(150067872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**HORWARD DESIGN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 170.220.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059055/10.

(150067751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 20 avril 2015*

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Joe Sinyor de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 20 avril 2015;
- de nommer Ludovic Trogliero, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne, France, ayant comme adresse: 137 rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 20 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Edward John Han,
- Ruth Springham,
- Aurélien Vasseur,
- Joao Margarido
- Hugo Froment
- Ludovic Trogliero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059056/22.

(150067510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Immobilière STRAKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.256.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015059057/17.

(150067347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Impax New Energy Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.337.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April.

Before Us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Impax New Energy Investors S.C.A.", a société en commandite par actions", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 110.337, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on August 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1435 dated on December 22, 2005 and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Me Francis



Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on December 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 dated on February 12, 2010.

The meeting is presided by Mr Marcel STEPHANY, professionally residing at L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To change the end of the Company's duration from August 31, 2016 to August 11, 2017;

2.- Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action and to read as follows:

“ **Art. 5.** The Company shall continue until August 11, 2017 unless terminated sooner in accordance with the provisions of Shareholders Agreement.”;

3.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the Company's duration from August 31, 2016 to August 11, 2017.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 5.** The Company shall continue until August 11, 2017 unless terminated sooner in accordance with the provisions of Shareholders Agreement.”

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Pardevant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Impax New Energy Investors S.C.A." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.337, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1435 du 22 décembre 2005, et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 12 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcel STEPHANY, demeurant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la fin de la durée de la Société du 31 août 2016 au 11 août 2017;
- 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société existera jusqu'au 11 août 2017 sauf si elle est terminée antérieurement à cette date en conformité avec les dispositions de la Convention entre Actionnaires.";

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la durée de la Société du 31 août 2016 au 11 août 2017.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société existera jusqu'au 11 août 2017 sauf si elle est terminée antérieurement à cette date en conformité avec les dispositions de la Convention entre Actionnaires."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Stephany, M. Krecké et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8243. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059058/123.

(150067946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Ibakus Europe, Société Anonyme,  
(anc. Graham Thomas Invest).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.824.

---

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GRAHAM THOMAS INVEST", société anonyme, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2432 du 29 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 novembre 2012, publié au dit Mémorial C, Numéro 59 du 10 janvier 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.824,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Michel VANSIMPSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel VANSIMPSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;
2. Ajout à l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Démission de l'administrateur et administrateur-délégué;
4. Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «GRAHAM THOMAS INVEST» en «IBAKUS EUROPE» et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de IBAKUS EUROPE.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4**. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet l'acquisition par élaboration propre ou par achat auprès de tiers, le dépôt et l'exploitation de brevets et de marques de fabrique ou tout autre type de propriété intellectuelle ainsi que la concession de licences y afférents.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, à savoir la société IBAKUS INTERNATIONAL Ltd et lui donne décharge.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué Monsieur Michel VANSIMPSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signe):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059027/81.

(150067332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

### **HLSS Luxco 2B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.401.300,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 183.039.

#### *Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 6 avril 2015*

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de (i) Monsieur John Van Vlack en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 6 avril 2015, (ii) Monsieur James Lauter en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 6 avril 2015, (iii) Monsieur Douwe Terpstra en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 6 avril 2015, et de (iv) Monsieur Davy Toussaint en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 6 avril 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 6 avril 2015 et pour une durée indéterminée, (i) Monsieur Cameron D. MacDougall, dont l'adresse professionnelle se situe au 1345 Avenue of the Americas New York, 10105 New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A et (ii) Monsieur Tomas Lichy, dont l'adresse professionnelle se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

#### *Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 6 avril 2015*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 6 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLSS Luxco 2B S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015059048/23.

(150067436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.000.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.946.

---

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 6 avril 2015*

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de (i) Monsieur John Van Vlack en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 6 avril 2015, (ii) Monsieur James Lauter en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 6 avril 2015, (iii) Monsieur Douwe Terpstra en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 6 avril 2015, et de (iv) Monsieur Davy Toussaint en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 6 avril 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 6 avril 2015 et pour une durée indéterminée, (i) Monsieur Cameron D. MacDougall, dont l'adresse professionnelle se situe au 1345 Avenue of the Americas New York, 10105 New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A et (ii) Monsieur Tomas Lichy, dont l'adresse professionnelle se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 6 avril 2015*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 6 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015059049/24.

(150067433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**GOLDEN ORCHID Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.303.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20.03.2015 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ZEIMET Jean-Bernard, 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015059019/17.

(150067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**First International Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.997.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015 que ce dernier a décidé de désigner la société FIGED, expert-comptable agréé, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCSL B 8.443, en tant que dépositaire agréé du certificat représentatif d'actions au porteur émis par la Société, par application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur portant modification 1) de la

loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015058990/18.

(150067477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Genève Invest (Europe) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 168.640.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015058997/10.

(150067680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**ICM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 196.216.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of her colleague prevented Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), which will remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Lab49 Consulting Holdings Limited, an Irish company, having its registered office at 4<sup>th</sup> Floor Minerva House, Simonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and registered with the Registrar of Companies of Ireland under number 464205 (the Subscriber),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Subscriber requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to establish:

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "ICM Finance S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

The Company may be wound-up at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7. Shares.** Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Bankruptcy or insolvency of shareholders.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not result in the winding-up of the Company.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A manager(s) and class B manager(s).

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, their term and their class (if any), and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers which shall, in all cases, include one class A manager and one class B manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all

meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, provided always that such majority shall, in all cases, include one class A manager and one class B manager.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, provided always that such majority shall, in all cases, include the positive vote of one class A manager and one class B manager.

In the event that a resolution of the board of managers cannot be passed because the majority does not include the positive vote of both one class A manager and one class B manager, then the chairman of the board of managers shall have the casting vote. The chairman of the board of managers shall be a class A manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers which shall, in all cases, include one class A manager and one class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers, which shall, in all cases, include one class A manager and one class B manager or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. General meetings of the shareholders or resolutions of the sole shareholder.** Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of the shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.



**Art. 17. Decisions.** The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 19. Balance sheet.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible by law.

**Art. 21. Winding-up, liquidation.** In the event of a winding-up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Amendments to the articles of association.** The present articles of association may be amended from time to time by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the act of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. General provisions.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the act of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Language.** The present articles of association are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes to all the shares in the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Shares) for a total subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The Shares have been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Sole Shareholder.

#### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company starts on the date hereof and will end on 31 December 2015.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

- (1) to set the number of managers at six (6);
- (2) to appoint the following persons as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company) with immediate effect and for an unlimited period of time:
  - Ciaran McGLOIN, private employee, born on 15 April 1970, in Sligo, Ireland, with professional address at 4<sup>th</sup> Floor Minerva House, Simonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, as class A manager;
  - Conor CLINCH, private employee, born on 18 January 1979, in Dublin, Ireland, with professional address at 4<sup>th</sup> Floor Minerva House, Simonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, as class A manager;
  - Ashley WOODS, private employee, born on 1 March 1973, in Melbourne, Australia, with professional address at Level 26, 30 St. Mary Axe, London, EC3A 8EP, United-Kingdom, as class A manager;

- Jean-Marc FABER, chartered accountant, born on 7 April 1966, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, as class B manager; and

- Christophe MOUTON, chartered accountant, born on 20 November 1971, in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, as class B manager; and

- Manuel BORDIGNON, private employee, born on 4 June 1969, in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, as class B manager.

(3) to set the registered office of the Company at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this notarial deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed, having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

Lab49 Consulting Holdings Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 4<sup>ème</sup> étage, Minerva House, Simmonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande (Registrar of Companies) sous le numéro 464205 (le Souscripteur),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le représentant légal du Souscripteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «ICM Finance S.à r.l.» (la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts escudos émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert des parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les créanciers ou ayants-droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou déconfiture des associés.** La faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique, ou l'un des quelconques associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre, la durée de leur mandat et leur catégorie (si nécessaire), et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans

l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, sachant que cette majorité doit obligatoirement comprendre un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sachant que cette majorité doit être atteinte par le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Dans l'éventualité où la résolution ne peut pas être adoptée car les votes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B n'ont pas été validés, c'est au Président du Conseil de trancher. Le Président du Conseil doit être un Gérant A.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, devant comprendre obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants, devant comprendre obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.»

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le Souscripteur déclare souscrire l'intégralité des parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale un euro (1 EUR) chacune (les Parts Sociales) pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui en atteste expressément.

Le Souscripteur, représenté comme mentionné ci-dessus, est désormais dénommée ci-après l'Associé Unique.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

(1) le nombre de gérants est fixé à six (6);

(2) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société (et forment dès lors le conseil de gérance de la Société), avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Ciaran McGLOIN, employé privé, né le 15 avril 1970, à Sligo, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> étage, Minerva House, Simonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, en tant que gérant de catégorie A;

- Conor CLINCH, employé privé, né le 18 janvier 1979, à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> étage, Minerva House, Simonscourt Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, en tant que gérant de catégorie A;

- Ashley WOODS, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1973, à Melbourne, Australie, ayant son adresse professionnelle au niveau 26, 30 St. Mary Axe, Londres, EC3A 8EP, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A;

- Jean-Marc FABER, expert-comptable, né le 7 Avril 1966, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- Christophe MOUTON, expert-comptable, né le 20 novembre 1971, à Saint-Mard, Belgique, ayant son adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

- Manuel BORDIGNON, employé privé, né le 4 juin 1969, à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

(3) le siège social de la Société est établi au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: V.PIERRU, J.SECKLER.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6011. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): C.RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059073/431.

(150067329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Kreins et Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4979 Fingig, 38, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 175.386.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2015*

*Première résolution*

Monsieur Patrick KREINS Patrick, demeurant à L-4979 Fingig, au 38, rue Nicolas Margue démissionne de ses fonctions de gérant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que nouveau gérant de la société Madame Sonja ENGELDINGER, demeurant à D-66706 Perl, Waldstrasse 5. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des pays tiers par la signature individuelle de son gérant.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Référence de publication: 2015059136/16.

(150067832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**KLB Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 183.080.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2015*

*I*

De nommer Madame Céline DEHANT (née le 14 décembre 1975 à NAMUR, demeurant 23 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg) en remplacement de Madame Stéphanie ROTOLONI démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2019.

*II*

De nommer Madame Céline DEHANT administrateur, en qualité d'administrateur-délégué de la société KLB HLDING S.A. en charge de la gestion journalière de la Société ainsi que de la représentation de la Société. En ce qui concerne cette gestion, le Conseil donne à Madame Céline DEHANT pouvoir d'engager la Société par sa seule signature. Le mandat d'administrateur délégué de Madame Céline DEHANT prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015059135/20.

(150067310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Kimochi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 154.512.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sàrl  
19, Rue de la Gare  
L-3237 Bettembourg  
Signature

Référence de publication: 2015059134/13.

(150067541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**MDI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 172.885.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, in Vertretung von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, letztgenannter Notar bleibt Bewahrer der Urkunde.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "MDI A.G.", mit Sitz in 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3085 vom 24. Dezember 2012, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden seither noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Sergej KNAUS, mit Berufsanschrift in 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Artur RESCHKE, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Richard KOHL, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest dass:

I. Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, nach 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, mit Wirkung zum 1. April 2015;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2, erster Absatz der Satzung; und

3. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, nach 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, mit Wirkung zum 1. April 2015.

*Zweiter Beschluss*

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Grevenmacher."

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (800.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Knaus, A. Reschke, R. Kohl et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8250. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059190/53.

(150067662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.262.375,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

In the year two thousand and fifteen on the tenth day of February,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 8 April 2015.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177929, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 11 June 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 1<sup>st</sup> August 2013, number 1861, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated 24 March 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 34,291 (thirty-four thousand two hundred ninety-one) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 4,286,375.- (four million two hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 4,262,375.- (four million two hundred sixty-two thousand three hundred seventy-five euro) by way of (a) the cancellation of 192 (one hundred ninety-two) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro) and (b) the reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro).

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:



" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,262,375.- (four million two hundred sixty-two thousand three hundred seventy-five euro) represented by 34,099 (thirty-four thousand ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 4,286,375.- (four million two hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 34,291 (thirty-four thousand two hundred ninety-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 4,262,375.- (four million two hundred sixty-two thousand three hundred seventy-five euro), represented by 34,099 (thirty-four thousand ninety-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 192 (one hundred ninety-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 34,099 (thirty-four thousand ninety-nine) ordinary shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,262,375.- (four million two hundred sixty-two thousand three hundred seventy-five euro) represented by 34,099 (thirty-four thousand ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la depositaire des présentes minutes.

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177929, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1<sup>er</sup> août 2013, numéro 1861, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire, du 24 mars 2015, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 34.291 (trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 4.286.375,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 4.262.375,- (quatre millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze euros), par le biais (a) de l'annulation de 192 (cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) et ainsi (b) du remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros).

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.262.375,- (quatre millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 34.099 (trente-quatre mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide

(a) de réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 4.286.375,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 34.291 (trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 4.262.375,- (quatre millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 34.099 (trente-quatre mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 192 (cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros).

Suite à la diminution de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 34.099 (trente-quatre mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.262.375,- (quatre millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 34.099 (trente-quatre mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8094. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059170/166.

(150067517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Triangle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF8 Lux Investments V S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.151.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depository of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF8 Lux Investments V S.à r.l., registered with the RCS under number B 192151, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 13 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 18 December 2014 number 3920, which articles of incorporation have not yet been amended since (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- 1) Change of the name of the Company to "Triangle Investments S.à r.l.";
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such change of name;
- 3) Amendment of article 6 of the Company's Articles.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Triangle Investments S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "Triangle Investments S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that article 6 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realized losses or (iv) to be allocated to the legal reserve."

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la dépositaire des présentes minutes.

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSF8 Lux Investments V S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 192151, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 18 décembre 2014, numéro 3920, lesquels statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cents) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Changement de nom de la Société en «Triangle Investments S.à r.l.»;
- 2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société.
- 3) Modification de l'article 6 des Statuts de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Triangle Investments S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «Triangle Investments S.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte que cet article 6 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.».

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: G. Saddy et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8095. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059168/146.

(150067564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**NextWeb SCSp, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.217.

—  
EXTRAIT

**1. Date de constitution.** La société a été constituée en date du 14 avril 2015.

**2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.

**3. Dénomination sociale.** La dénomination de la société est NextWeb SCSp.

**4. Siège social.** Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**5. Objet social.**

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**6. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.

**7. Associé commandité.** NEXTWEB Sp. z o.o., société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 25, ul. Zablocie, 30-701 Cracovie et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000552131.

**8. Gérant.**

*a. Gérant de classe A:*

- M. Stefan JURCZYK, né le 15/09/1978 à Szczecin (Pologne) et demeurant au 23 Pegaza, 71-790 Szczecin (Pologne)

*b. Gérants de classe B:*

- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**9. Pouvoir de signature des gérants.** La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

En tous les cas, la société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059210/42.

(150067558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Palmbooks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.638.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of April

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

Appeared:

PALMKNIHY HOLDING A.S., a joint-stock company incorporated on the 11 December 2007 and validly existing under the laws of the Czech Republic, having its registered office at Mala Stuparska 634/7, Praha 1 Stare Mesto 110 00 Czech Republic, and registered under number 28207513 with the Commercial Register Administered by the Municipal Court in Prague, Section B and Insertion 13148,

Here represented by Mr Anthony Thillmany, private employee, with professional address at L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the société à responsabilité limitée «PALMBOOKS S.à r.l.», having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer, was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 22 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3170 of 13 December 2013, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 181638 (hereafter “the Company”);
- the share capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) ordinary shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.00) each;
- PALMKNIHY HOLDING A.S. prenamed, is the sole shareholder (hereafter “the Sole Shareholder”) of the Company,
- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour d'avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

PALMKNIHY HOLDING A.S., société anonyme constituée le 11 décembre 2007 et existant sous les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à Mala Stuparska 634/7, Praha 1 Stare Mesto 110 00 République Tchèque, et immatriculée sous le numéro 28207513 au Registre de Commerce administré par le tribunal d'arrondissement à Prague, Section B et Insertion 13148,

ici dûment représentée par Mr Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée «PALMBOOKS S.à r.l.», avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 2013, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3170 du 13 décembre 2013, inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 181638 (ci-après «la Société»);

- le capital de la Société est à ce jour de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune;

- PALMKNIHY HOLDING A.S. prénommée est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de la Société,

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/04/2015. Relation: EAC/2015/8845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059270/95.

(150067593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Arcum Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.042.

Les comptes annuels de la société Arcum Investment S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058740/10.

(150067346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058742/10.

(150067980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.